
1.2 Ethique

Objet : Pour une solidarité éthique et politique avec le peuple palestinien

Nous vous écrivons aujourd’hui pour exprimer notre profonde conviction quant à la légitimité et à la nécessité morale de manifester en soutien aux droits du peuple palestinien. Ce geste de solidarité s’inscrit dans un cadre éthique précis qu’il nous paraît essentiel de clarifier.

Tout d’abord, il est fondamental de distinguer la critique d’un gouvernement de toute forme de préjugé contre un peuple ou une religion. La mobilisation actuelle vise les politiques et les actions du gouvernement israélien, en particulier celles jugées contraires au droit international, telles que la colonisation, les annexions et l’usage disproportionné de la force. Elle ne s’adresse en aucun cas au peuple juif dans son ensemble, pas plus qu’à sa religion ou à son identité. Cette distinction est cruciale pour éviter toute récupération antisémite et pour recentrer le débat sur des enjeux politiques et juridiques universels. La défense des droits des Palestiniens est une cause humaniste, qui appelle à protéger une population civile soumise à une occupation prolongée et à une privation de ses droits fondamentaux.

Ensuite, il est frappant d’observer le « deux poids, deux mesures » appliqué par de nombreux pays occidentaux dans leurs réactions aux crises internationales. Alors que l’invasion de l’Ukraine par la Russie a légitimement provoqué des condamnations fermes, des sanctions économiques sévères et un soutien militaire massif, la situation en Palestine ne suscite souvent qu’une indignation timide et des appels à la modération des deux côtés, sans réelle conséquence pour la puissance occupante. Cette asymétrie dans l’application du droit international et des principes humanitaires sape la crédibilité de l’ordre international et donne l’impression douloureuse que certaines vies comptent moins que d’autres. Manifester, c’est aussi exiger une cohérence et une justice égale pour toutes les victimes de conflits, quelles qu’elles soient.

Enfin, il est malhonnête et profondément blessant de comparer la mobilisation en faveur des droits des Palestiniens à la montée du nazisme ou à une négation de l’Holocauste. L’histoire de la Shoah est un crime unique, qui doit rester un rappel absolu des dangers de l’antisémitisme et de la haine raciale. Invoquer cette tragédie pour disqualifier une critique politique légitime est non seulement un détournement de la mémoire des victimes, mais aussi une entrave au débat démocratique. La lutte pour les droits des Palestiniens ne nie aucune autre souffrance ; elle affirme simplement que l’oppression subie par un peuple ne peut être justifiée par l’oppression subie par un autre. La mémoire de l’Holocauste devrait nous inciter à rejeter toute forme de persécution, et donc aussi à nous opposer à la souffrance imposée aux Palestiniens.

Manifester pour les droits des Palestiniens n’est donc pas un acte de division, mais un appel à l’universalité des droits humains, à la justice et à l’application équitable du droit international. C’est refuser que la raison d’État ou des considérations géopolitiques priment sur la dignité humaine.